



11/2021

Chlamyidiose des oiseaux

Maladie infectieuse, généralement subclinique, des oiseaux d'ornement, de la volaille de rente et des oiseaux sauvages. Chez l'être humain, l'infection peut provoquer une maladie similaire à la grippe, de forme aiguë, accompagnée de fièvre et pouvant aussi provoquer des troubles respiratoires (psittacose/ornithose).

1 Espèces touchées

Différentes espèces d'oiseaux sont réceptives à *Chlamydia psittaci*, surtout les perroquets, les perruches (psittacidés) et les pigeons. Chez la volaille de rente, les dindes sont les plus réceptives. Être humain et autres mammifères.

2 Agent infectieux

Chlamydia psittaci. Bactérie intracellulaire, non-mobile, Gram-négatif, ayant un cycle de développement compliqué. Chez les oiseaux, les souches de *C. psittaci* sont classées en différents génotypes.

3 Clinique/Pathologie

La maladie peut provoquer des symptômes cliniques chez les jeunes oiseaux, surtout chez les pigeons, les dindes et les psittacidés. On observe les symptômes suivants : plumage hérissé, écoulements nasal et oculaire, amaigrissement. On observe souvent des fientes de couleur vert clair. Mortalité élevée. Chez les poules et les canards, la maladie évolue le plus souvent de manière subclinique.

Chez **l'être humain** : céphalées, épisodes grippaux, fièvre et problèmes respiratoires. Autres manifestations possibles : endocardite, myocardite, péricardite et glomérulonéphrite. Lorsqu'elle n'est pas soignée, cette maladie a une mortalité élevée.

4 Répartition géographique

Mondiale. En Suisse, on observe régulièrement des cas de chlamyidiose.

5 Épidémiologie

Les oiseaux infectés de manière latente, principalement les psittacidés et les pigeons, constituent le réservoir de l'agent pathogène. L'excrétion des *Chlamydia* s'effectue essentiellement par les fientes et les sécrétions nasales et peut durer des mois. L'infection se transmet principalement de manière aérogène par aérosols de gouttelettes et de poussière contaminés. C'est donc lorsque les animaux sont maintenus en grand nombre dans des locaux fermés que le danger de contamination est le plus grand.

6 Diagnostic

Psittacidés, autres oiseaux d'ornement et pigeons : suspicion en cas de mort subite, d'amaigrissement, de symptômes respiratoires et d'altérations des fientes. Confirmation par la mise en évidence de l'agent infectieux par méthode moléculaire.

7 Diagnostics différentiels

En cas de diarrhée : salmonellose, verminose ; chez les pigeons : peste du pigeon.

En cas de rhinite : mycoplasmoses, mycose.

En cas de mort subite : entérite non spécifique ; chez les pigeons : peste du pigeon.

8 Prophylaxie immunitaire

Non autorisée en Suisse.

9 Prélèvements

L'oiseau en entier, écouvillons mixte du cloaque et des choanes (*flocked swab*). Quiconque fait le commerce de psittacidés, pratique leur élevage à titre professionnel ou expose ces oiseaux en public, doit envoyer tous les psittacidés qui périssent dans ses effectifs à un laboratoire officiel désigné par l'office vétérinaire cantonal, afin d'établir la cause de leur mort (art. 251 OFE).

10 Bases légales

Épizootie à combattre, art. 4 et art. 250 à 254 OFE.

Contrôle des viandes : évaluation selon les critères généraux (annexe 7, OHyAb).